

---

*Interpellation de la DGOS et du CCNE pour l'accès aux soins des personnes non infectées par le Covid-19*

---

Lors de notre réunion de la cellule de soutien de l'espace de réflexion éthique région Centre Val de Loire le 3 avril 2020, à Tours, nous avons évoqué le fait que des personnes – patients – résidents covid négatif, n'accédaient pas aux filières de soins, et que cela pouvait avoir des conséquences majeures sur leur état de santé.

Il peut s'agir de soins et traitements programmés, qui ont été repoussés (par exemple chirurgie programmée en orthopédie, traitements antalgiques faits de manière chronique en hospitalisation, séances de kinésithérapie pour des personnes en situation de handicap), qui n'ont pas de conséquences vitales à moyen ou à long terme, bien que rendant le quotidien difficile et douloureux.

Mais surtout nous avons évoqué l'absence de recours à des soins urgents, lors d'épisodes aigus comme les accidents vasculaires cérébraux (constat d'une diminution du recours aux unités neuro-vasculaires) ou en cardiologie (diminution des entrées en unités aiguës de cardiologie), pouvant avoir des conséquences majeures sur l'état de santé des personnes à court et moyen terme. On constate aussi la diminution des recours en orthogénie pour des interruptions volontaires de grossesse.

Enfin nous constatons la solitude des aidants au domicile de patients suivis pour des démences, ou des parents s'occupant de leurs enfants ayant un handicap ou une maladie mentale, et qui dans certaines situations ne font pas appel à l'accompagnement à distance.

Nous interpellons en particulier la DGOS, car il nous semble essentiel d'informer les citoyens que des filières de soins non covid restent accessibles, et peuvent accueillir les personnes ayant un problème aigu de santé. De même des professionnels peuvent accompagner à distance des aidants et des proches de personnes ayant un handicap ou des troubles cognitifs.

Le Pr Salomon a longuement évoqué les personnes ayant une maladie mentale, dans son discours du 2 avril, et à juste titre. Nous nous interrogeons sur une information de tous les citoyens sur la possibilité d'accéder aux soins via les filières habituelles (médecin traitant, service d'urgences, unité d'accueil spécifique pour les urgences neurologiques et cardiaques) pour des personnes non infectées par le covid.

Tours, 4 avril 2020

Dr Béatrice Birmelé

Directrice ERER Centre Val de Loire